



HEBDO F@OT 21

ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons que l'Assemblée Générale financière aura lieu le

SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018
SALLE DES FÊTES MULTIGENERATIONNELLE
(complexe sportif à coté du Gymnase)
A ST JULIEN

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION POUR LES CLUBS DE DISTRICT POUR LA SAISON 2018-2019 ET POUR LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR.

Les Pouvoirs vont être expédiés aux clubs par mail.

Vous devrez **OBLIGATOIREMENT** imprimer le document et le remettre au bureau d'émargement (mentionné sur le Pouvoir) qui vous sera envoyé 15 jours avant l'A.G

Le Secrétariat du District vous rappelle que **toute personne représentant le club lors de l'Assemblée Générale devra être munie d'un justificatif de licence (listing licence papier obligatoire)**

Merci de votre compréhension.

HORAIRE

08 H 00 Pointage des clubs (dès votre arrivée, vous devez obligatoirement, signer le bordereau de présence à l'Assemblée Générale)

ORDRE DU JOUR

9 H 00 Début des travaux

1. **Approbation du PV de l'A.G du 29/06/2018 à DIJON**
2. **Voeux des clubs et Comité Directeur**
3. **Présentation du bilan financier 2017/2018**
4. **Rapport du Commissaire aux comptes**
5. **Budget Prévisionnel 2018/2019**
6. **Parole aux invités**
7. **Clôture de l'Assemblée Générale**
- 8.

Rappel : Disposition article 10 des Statuts

Les clubs non présents et non représentés à l'Assemblée Générale seront frappés d'une amende égale au droit d'engagement de l'équipe séniors la plus élevée au District.

Les clubs non présents mais représentés à l'Assemblée Générale seront frappés d'une amende égale à 50% de celle définie ci-dessus



EXAMEN ARBITRE OFFICIEL

Afin de permettre aux clubs de se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage, la CDA organise un examen d'arbitre **sans formation**, pour celles et ceux qui désirent devenir arbitre.

Il aura lieu le **VENDREDI 18 JANVIER 2019 A 20h00 AU SIEGE DISTRICT.**

Les candidats reçus à cet examen **auront l'obligation** de suivre le stage de formation qui se déroula les 16/02, 23/02 et 2/03/2019 (journées complètes).

[Dossier d'inscription](#) à compléter et à renvoyer pour le 14 Janvier 2019
par mail à achapon@cote-dor.fff.fr

Si vous n'arrivez pas à télécharger le dossier d'inscription, vous pouvez contacter le secrétariat au 03 80 48 95 00 (le 13 h 30 à 17 h 30) ou par mail.

Toi aussi deviens arbitre !!

Le Football féminin progresse c'est au tour de l'arbitrage maintenant !!

Céline BAGROWSKI
« Arbitre Fédérale Féminine (FFI) »

Promotion: Laura GEORGES
« Une ancienne footballeuse internationale française évoluant au poste de défenseur central. Laura Georges est une des cadres de l'équipe de France féminine. Depuis le 18 mars 2017, elle est secrétaire générale de la Fédération Française de Football. »
Fédération Française de Football

FORMATION ARBITRAGE EXCLUSIVEMENT FÉMININES

Samedi 12, 19 et 26 Janvier à Is-sur-Tille

Organisé par le District de Côte-d'or de Football

Formation Arbitre Féminin

Alors que la féminisation se développe rapidement dans le football, l'arbitrage est encore dans l'ombre et se doit donc d'écrire une nouvelle page dans la féminisation.

A cette fin, le District de Côte-d'Or propose une formation de trois jours à l'attention des jeunes filles et des femmes. La marraine de cette deuxième promotion sera LAURA GEORGES ancienne internationale de l'équipe de France et Secrétaire Générale de la FFF.

Laura GEORGES sera présente le Samedi 26 janvier 2019

La formation sera animée par la cellule de formation de la CDA dont Céline Bagrowski, arbitre Fédérale Féminin D1, Membre de la Commission Départementale de l'arbitrage 21 et représentante des arbitres féminins.

Vous êtes intéressées, venez participer à cette formation exclusivement féminine.

Pour plus d'information contacter: 03 80 48 95 00 - secretariat@cote-dor.fff.fr

Les dates:

- Samedis 12, 19 et 26 Janvier 2018

Horaires :

- de 8 h 30 à 17 h 30

Lieu:

- Les cours théorique et pratique se feront à IS/TILLE au Stade du Réveil

Le cout de formation

- 118 € (cout de formation 90 € + 28 €livre les Lois du Jeu compris)

Matériel_:

- Prévoir des tenues de sport (survêtement, chaussures de foot.....)
- Nécessaire pour écrire (cahier + stylo)

Téléchargez le dossier d'inscription et le dossier médical sur notre site cote-dor.fff.fr à retourner au secrétariat du District

Date limite des inscriptions : 7 Janvier 2019

SESSIONS ARBITRES AUXILIAIRES



La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

Une carte de secteurs (voir site du district) pour les sessions de recyclage et examen d'arbitres auxiliaires a été remise à jour. Ces secteurs ne sont pas figés, les personnes qui ne pourraient pas assister à la session de son secteur peuvent se rendre dans un autre secteur

RAPPEL DES SECTEURS

SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

SECTEUR BEAUNE 1

Vendredi 7 Décembre 2018 à 20 h 00 à la salle Georges BLANDIN

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr ou par courrier BP 10069 – 21802 Quetigny cedex.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

AGENDA

Formations Dirigeants organisées par la LBFC au siège du District

Mardi 18 Décembre 2018

Remise MOZAIC à 18 h 30

Jeudi 3 Janvier 2019

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

25 Février 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

Jeudi 4 Avril 2019

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

9 Avril 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

21 Mai 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

PROCES VERBAUX

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 98 CC/19

Réunion du 05/12/2018

Membres : MM. LECOUR B – BELORGEY B – FAORO P – DA SILVA S

Les clubs désirant inscrire ou supprimer une équipe en D4 phase basse ont jusqu'au 10/02/2019 inclus.

I. SENIORS

1.1 FORFAITS

Match 20704140 D4 - E AHUY - DIJON ULFE 2 du 02/12/18

Forfait déclaré de DIJON ULFE 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à DIJON ULFE 2 pour en porter le bénéfice à AHUY.

Amende 50 € à DIJON ULFE 2.

Match 20704020 D4 - A LAIGNES – ST EUPHRONE 2 du 02/12/18

Forfait déclaré de ST EUPHRONE 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à ST EUPHRONE 2 pour en porter le bénéfice à LAIGNES.

Amende 50 € à ST EUPHRONE 2.

Match 207003263 D2 - A LACANCHE – IS SELONGEY 5 du 02/12/18

Forfait déclaré d'IS SELONGEY 5.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à I /SELONGEY 5 pour en porter le bénéfice à LACANCHE.

Amende 50 € à IS SELONGEY 5.

1.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

Numéro	Poule	Division	Rencontres	Date de match	Heure	Nouvelles Dates	Nouveaux Horaires	Demande changement installation
20703917	D	D3	SAVIGNY CHASSAGNE 2 U.F.C.O	1 09/12/2018	12H30		14H30	CHASSAGNE MONTRACHET

La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :

- **Match ALLER** 20703125 D1 FONTAINE LES DIJON 2 – SAVIGNY CHASSAGNES du 16/12/2018.
- **Match RETOUR** 20703191 D1 SAVIGNY CHASSAGNES - FONTAINE LES DIJON 2 du 26/05/2019.

Match 21160200 CCCO FENAY – ASFO du 09/12/2018 reste programmer à la date initiale, la date demander du 10/02/2019 n'est pas une date de M.R.

La Commission des Compétitions rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Foot clubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

1.3 REPROGRAMMATION MATCHS NON JOUES DU 2/12/2018

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Seniors Départemental 2 / Phase Unique	Poule A	2
20703251 50117.1 516657 Auxonne 2	- 541543 Ouges 1	11/11/2018 16/12/2018 RP
20703264 50130.1 525430 Echenon 1	- 541543 Ouges 1	02/12/2018 RP
Seniors Départemental 3 / Phase Unique	Poule B	5
20703659 50327.1 580964 Fc Fenay 1	- 525648 St Apollinair 4	02/12/2018 16/12/2018 RP
20703660 50328.1 506864 F.C.A.B 1	- 521729 Marey 1	02/12/2018 16/12/2018 RS
Seniors Départemental 3 / Phase Unique	Poule C	6
20703793 50395.1 553297 Champdotre Longeault 1	- 538216 Daix 2	02/12/2018 16/12/2018 RP
20703794 50396.1 523923 St Jean Losne 3	- 550838 Ent Tart Haut Var. 1	02/12/2018 16/12/2018 RP
Seniors Départemental 3 / Phase Unique	Poule D	7
20703922 50458.1 547733 U.F.C.O 1	- 549970 Bessey Citeaux 1	02/12/2018 16/12/2018 RP
20703924 50460.1 538406 Hautes Cotes 1	- 523457 Perrigny L/Di 1	02/12/2018 16/12/2018 RS
20703926 50462.1 511636 Meursault 2	- 524460 Thury 1	02/12/2018 16/12/2018 RP
Seniors Département 4 / Phase 1	Poule D	11
20704110 50520.2 526298 Bligny 2	- 530809 Vitteaux 2	02/12/2018 09/12/2018 RP
Seniors Département 4 / Phase 1	Poule E	12
20704142 50537.2 547733 U.F.C.O 2	- 524960 Plombieres 3	02/12/2018 09/12/2018 RP
Seniors Département 4 / Phase 1	Poule F	13
20704171 50551.2 531711 Ruffey Ste Marie 2	- 521727 Vougeot 1	02/12/2018 16/12/2018 RP
Seniors Département 4 / Phase 1	Poule G	14
20704193 50558.2 523923 St Jean Losne 4	- 531711 Ruffey Ste Marie 1	09/12/2018 16/12/2018 RP
20704201 50566.2 523923 St Jean Losne 4	- 550838 Ent Tart Haut Var 2	02/12/2018 09/12/2018 RP
Seniors Département 4 / Phase 1	Poule I	15
20704261 50596.2 524957 Precy 2	- 506804 Nolay 1	02/12/2018 16/12/2018 RP

Ces matchs pourront se dérouler en semaine ou être inversé suivant l'état des terrains.

1.4 COURRIERS

GRESILLES : la réponse a été faite par le Président du district.

II. JEUNES

ACCESSIONS EN INTER-SECTEUR U18 et U15 : 2 équipes par catégories. Voir PV Commission Sportive ligue du 06/11/2018.

ACCESSIONS EN INTER-SECTEUR U13 : 5 équipes. Voir PV Commission Sportive ligue du 29/11/2018. Les 2 premiers de chaque groupe et le meilleur 3^{ème} après intégration du défi jonglage.

Les clubs désirant inscrire une équipe en phase printemps en U18, U15 et U13 en D3 ont jusqu'au 10/02/2019 inclus.

2.1 CONTROLE FEUILLE DE MATCH

Match 20965276 U13 D3 A CHEVIGNY ST SAUVEUR 3 – QUETIGNY 3 du 1/12/2018

3 joueurs de QUETIGNY ont participé alors qu'ils étaient suspendus (voir PV 87 DISCIPLINE du 22/11/18).

En conséquence, la Commission des Compétitions donne perdu par pénalité 0 -3 / - 1 pt à QUETIGNY pour en reporter le bénéfice à CHEVIGNY ST SAUVEUR.

Ces trois joueurs restent suspendus pour un match.

Match 20965388 U13 D3 E ST JEAN DE LOSNE – ENT VOUGEOT SAULON CORCELLES du 1/12/2018

1 joueur de ENT SAULON CORCELLES a participé alors qu'il était suspendu (voir PV 87 DISCIPLINE du 22/11/18).

En conséquence, la Commission des Compétitions donne perdu par pénalité 0 -3 / - 1 pt à ENT VOUGEOT pour en reporter le bénéfice à ST JEAN DE LOSNE.

Ce joueur reste suspendu pour un match.

Match 20965416 U13 D3 F USSE 2 – UCCF du 1/12/2018

1 joueur de UCCF a participé alors qu'il était suspendu (voir PV 87 DISCIPLINE du 22/11/18)

En conséquence, la Commission des Compétitions donne perdu par pénalité 0 -3 / - 1 pt à UCCF pour en reporter le bénéfice à USSE 2.

Ce joueur reste suspendu pour un match.

2.2 POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

FOOT ANIMATION

- La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et de présence ci-dessous et n'ayant eu aucune explication quant à ce manquement, applique les amendes financières aux clubs suivants :

Plateaux U8-U9, amende 15 € à MEURSAULT – POUILLY

Pointage plateaux des 29/9 - 6/10 - 13/10 - Mise à jour le 5 décembre 2018

Feuilles de présence	U11		U9		U7
	29-sept	06-oct	29-sept	06-oct	06-oct
Meursault				à Fccl	
Pouilly				à Fccl	

- Suite au retour de la feuille de présence U7 du 6 octobre du club de CHENOVE, la Commission procède à annulation de l'amende de 15 € appliquée sur le PV CC 18 du 28/11/18

- Les feuilles de plateaux doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les plateaux.
En cas de non envoi des feuilles de présence et de bilan, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 10/11 - 24/11 - 1/12 Mise à jour le 5 décembre 2018

Feuilles de présence	U11			U9			U7	
	10-nov	24-nov	01-déc	10-nov	24-nov	01-déc	10-nov	24-nov
Chenôve							à Grésilles	
Daix			à UCCF					
Esvo		à UCCF						
Fenay							à Arc	à Asfo
Fontaine Dijon		à Asfo	à Venarey					
Genlis					à Magny			
Grésilles					à St Jean			
Jdf					à EF Villages			
Longvic		à Vougeot			à Chevigny			à JDF
Marsannay			à Pouilly					
Nolay					à Ruffey			
Plombières				à Chevigny				
Quetigny					à Chevigny		à Quetigny	
St Apollinaire			à UCCF					
Uccf								à Usse
Uscd					à Chevigny			
Val de Norge			à Cessey					

Feuilles de bilan	U11			U9			U7	
	10-nov	24-nov	01-déc	10-nov	24-nov	01-déc	10-nov	24-nov
à CCOF Vitteaux	x							
à Broin			x					
à Chenôve		x						
à Corcelles			x					
à Dfco						x		
à ESVO						x		
à Gevrey		x						
à Grésilles		x						
à Is Selongey								x
à Jdf						x		
à Longvic			x			x		
à Meursault								x
à Neuilly						x		
à Plombières			x					
à Pouilly						x		
à Savigny Chassagne					x			
à Sennecey		x						
à St Rémy			x					
à UCCF					x			
à Ulfe			x					
à Val de Norge						x		

U13

Après pointage des feuilles U13, nous ne sommes pas en possession de celles-ci-dessous.

U13 Foot A 8 - D1 / Poule A

Mercredi 21/11/2018

20732610 50793.1 526741 Longvic 1 547450 D.F.C.O 1

Samedi 24/11/2018

20732614 50797.1 525648 St Apollinaire 1 540102 J D F 21 1

U 13 Foot À 8 - D2 / Poule A

Samedi 01/12/2018

20965247 51252.1 582593 Is-Selongey 2 538216 Daix 3

U 13 Foot À 8 - D3 / Poule A

Samedi 24/11/2018

20965270 51275.1 525648 St Apollinaire 2 608157 Dijon Universite 1

Samedi 01/12/2018

20965274 51279.1 548751 Gresilles F.C 1 524184 Marsannay 3

U 13 Foot À 8 - D3 / Poule B

20965303 51308.1 525648 St Apollinaire 3 590305 Val De Norge Fc 2

U 13 Foot À 8 - D3 / Poule C

Samedi 24/11/2018

20965327 51332.1 526741 Longvic 2 506803 Genlis As 2

2.3 FORFAITS

Match 21056148 U15 A 8 PRECY – ULFE du 01/12/18

Forfait déclaré de DIJON ULFE.

La Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité 0 – 3 / -1 point à DIJON ULFE pour en porter le bénéfice à PRECY.

Amende 30€ à DIJON ULFE.

Match 20965330 U13 C TILLES FC 3 – TALMAY du 01/12/18

Forfait déclaré de TALMAY.

La Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité 0 – 3 / -1 point à TALMAY pour en porter le bénéfice à TILLES FC 3.

2.4 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Numéro	Poule	Division	Rencontres		Date de match	Heure	Nouvelles Dates	Nouveaux Horaires	Demande changement installation
20731701	O	U18 D1	FONTAINE LES DIJON	1 CHEVIGNY ST SR	1 16/12/2018	10H	15/12/2018	14H	
20731723	O	U18 D1	GENLIS AS	1 IS-SELONGEY	1 12/12/2018	15H	05/12/2018	19H30	
20732640	B	U13A8 D1	DIJON FCO FEMININ	1 GJ MVSR	1 15/12/2018	13H	05/12/2018	15H	
20957340	B	U18 D2	FONTAINE LES DIJON	2 ST APOLLINAIRE	2 09/12/2018	10H	02/12/2018		STADE MICHEL RATEL 2 à FONTAINE LES DIJON
20957380	A	U18 D3	E.S. MORVANDELLE	1 ENT SCV/CCOF	1 09/12/2018	10H	08/12/2018	16H	PARC DES SPORTS 1 à SAULIEU
20957383	A	U18 D3	ENT SAULON CORCELLE	1 ENT FAUVERNEY	2 08/12/2018	16H		14H30	STADE MUNICIPAL à SAULON LA CHAPELLE
20957442	A	U15 D2	GEVREY CHAMBERT	1 MIREBELLOIS PONT/LA	1 08/12/2018	15H		10H30	
20957546	A	U15 D3	FONTAINE LES DIJON	3 ENT U.C.C.F	2 15/12/2018	15H		10H30	STADE MICHEL RATEL 2 à FONTAINE LES DIJON
20957568	B	U15 D3	ENT LACANCHE	1 AUXONNE	1 08/12/2018	15H			STADE NOËL TROISGROS à LACANCHE
20965183	C	U13 D2	FAUVERNEY	1 FONTAINE LES DIJON	2 08/12/2018	15H30	15/12/2018	10H30	
20965239	A	U13 D2	GJ MVSR	2 DAIX	3 08/12/2018	11H			STADE SAINT ROCH 1 à MONTBARD
20965295	B	U13 D3	MIREBEL/PONT/LAM	2 VAL DE NORGE FC	2 08/12/2018	15H		14H	
20965326	C	U13 D3	VAL DE NORGE FC	1 ENT AUXONNE	1 24/11/2018	15H30	05/12/2018	15H	STADE JULIEN DA RUI 1 à ST JULIEN
20965360	D	U13 D3	OUGES	1 ENT VOUGEOT	2 12/12/2018	15H	12/12/2018		
20965388	E	U13 D3	ST JEAN DE LOSNE	1 ENT VOUGEOT	1 01/12/2018	14H30		13H30	
20965433	G	U13 D3	GJ MVSR	3 IS-SELONGEY	3 08/12/2018	11H			STADE SAINT ROCH 1 à MONTBARD

Match 20731732 U18 D1 Gjmvsr - USCD du 24/11/2018 se jouera le 14/12/2018 à 20h 00.

De ce fait, le match **20731724 U18 D1 QUETIGNY – USCD du 15/12/2018** se jouera le 16/12/2018 à 10 h 00

La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :

- **Match ALLER 20731770 U15 D1 JDF 21 – LONGVIC du 8/12/2018** se joue le 5/12/2018 à 16 h 00

La Commission des Compétitions rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 D1 – D2 et en U15 D1 – D2.

TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE

2.4 REPROGRAMMATION MATCHS NON JOUES DES 1-2/12/2018

U18 D2

Match 20957287 Ent UFCO – Ent AUXONNE du 1/12/2018 remis à une date ultérieure

Match 20957290 ST JEAN DE LOSNE – GEVREY du 1/12/2018 remis au 15/12/2018

Match 20957393 Ent SAULON CORCELLES – GRESILLES FC du 2/12/2018 remis au 16/12/2018

U15 D2

Match 20957543 Ent SCV/CCOF – Ent UCCF du 1/12/2018 devra être fixé à une date par les clubs (plus de date disponible)

U13 D2 - C

20965190 RUFFEY STE MARIE 1 - Ent CESSEY 1 remis au 15/12/2018

U13 D3 – D

20965360 OUGES – Ent VOUGEOT devra être fixé à une date par les clubs (plus de date disponible)

U13 D3 – E

20965386 RUFFEY STE MARIE 2 – MEURSAULT 2 devra être fixé à une date par les clubs (plus de date disponible)

2.5 REPROGRAMMATION MATCHS NON JOUES

U15 à 8

Match 21056138 Ent TILLES FC 2 – GENLIS 3 du 17/11/2018 remis au 8/12/2018

Match 21056141 DIJON ULFE – IS SELONGEY du 17/11/2018 remis au 8/12/2018

*Match 21056154 Ent TILLES FC 2 – Ent PRECY remis à une date ultérieure

U13 D2 – B

*Match 20965216 MEURSAULT – GEVREY du 24/11/2018 remis à une date ultérieure

U13 D3 – D

*Match 20965354 BESSEY – Ent AISEREY IZEURE du 24/11/2018 remis à une date ultérieure

U13 D3 – E

*Match 20965382 SAVIGNY CHASSAGNE – Ent MAGNIEN du 24/11/2018 remis à une date ultérieure

*Match 20965384 MEURSAULT 2 – ST JEAN DE LOSNE du 24/11/2018 remis à une date ultérieure

*Pour les matchs remis à une date ultérieure les clubs devront trouver une date. La Commission validera cette dernière qu'avec l'accord écrit des deux clubs.

2.5 COURRIER

De **DAIX** : demandant la rétrogradation de leur équipe 3 en U13 D3 pour la phase Printemps.

De la **Commission de DISCIPLINE** : match 20965297 U13 D3 B MPL 2 – GRESILLES 2 du 24/11/2018 match perdu par pénalité à GRESILLES 2 0 – 3 /- 1 pt.

2 FEMININES

3.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Numéro	Poule	Division	Rencontres		Date de match	Heure	Nouvelles Dates	Nouveaux Horaires
21013671	0	U15FEM	VILLERS	1 CHEVIGNY ST SAUVEUR	1 08/12/2018	15H		14H
21013673	0	U15FEM	IS-SELONGEY	1 DIJON FCO FEMININ	2 08/12/2018	13H		14H
21013683	0	U15FEM	ENT SAULON CORCELLE	1 IS-SELONGEY	1 15/12/2018	15H		10H
21013684	0	U15FEM	CHEVIGNY ST SAUVEUR	1 MEURSAULT	1 15/12/2018	15H		14H
21145764	A	PLAY OFF	ST JEAN DE LOSNE	1 DIJON - A.S. POUSSOT	1 03/12/2018	20H	10/12/2018	
21145770	A	PLAY OFF	SEURRE	1 POUILLY EN AUXOIS	1 17/12/2018	20H	09/12/2018	15H

3.2 FORFAITS

Match 21057280 U18 A 8 F DUC 2 – JDF 21 du 01/12/18

Forfait déclaré de JDF 21.

La Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité 0 – 3 / -1 point à JDF 21 pour en porter le bénéfice à DUC 2.

3.3 REPROGRAMMATION MATCHS NON JOUES

U15 à 8 FEM

*Match 21013669 MEURSAULT – ASPPT DIJON du 10/11/2018 remis à une date ultérieure

*Match 21013676 MEURSAULT – D.U.C du 24/11/2018 remis à une date ultérieure

***Pour les matchs remis à une date ultérieure les clubs devront trouver une date. La Commission validera cette dernière qu'avec l'accord écrit des deux clubs.**

IV- FUTSAL

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Numéro	Poule	Division	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelles Dates	Nouveaux Horaires	
21065190	A	SESMDCH	AUXONNE N.T. FUTSAL	1	F5 DIJON METROPOLE	2	01/12/2018	13H	19/12/2018	

V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Match 210136789 U15 à 8 MEURSAULT – DFCO FEM 2 du 1/12/2018

Suite au rapport d'échec signé par les deux clubs

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle

- ✓ De prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 20703262 D2 – A LONGVIC 2 – AUXONNE 2 du 2/12/2018

Suite

- Au rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre.
- Au rapport du service informatique.

La Commission constate que le club de LONGVIC a récupéré la rencontre et les données de la rencontre un nombre de fois important dans un court laps de temps, ce qui a provoqué un bug.

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle

- ✓ De prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21056146 U15 à 8 TILLES FC 2 – IS SELONGEY 2 du 1/12/2018

Suite au rapport d'échec signé par les deux clubs,

Et le club nous signalant qu'aucun dirigeant du club de TILLES n'était rattaché à l'équipe.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 20704229 D4 – H DIJON DINAMO 2 – DIJON AFRIQUE du 25/11/2018**Absence de feuille de match**

La Commission demande au club de DIJON AFRIQUE de faire parvenir dans les plus brefs délais la feuille de match.

5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 1 et 2 Décembre 2018

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I : R.A.S

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : S. DA SILVA

COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 99 FE/16

Réunion du 05/12/2018

Présents : MM. NAUDET JP – FREREJACQUES A – BAILLY P
Absent excusé : MM. PAGANT JM - MESSAI A.

COURRIERS

Néant.

INFORMATION CLUBS

Assemblée Générale du District de Côte D'or le Samedi 15 Décembre 2018 à ST JULIEN

II- SPORTIVE

2.1 REPROGRAMMATION DE MATCHS

- 20865959 Municipaux Dijon – FC Atlas se jouera le 16 février 2019
- 20865962 Groupama Sports – Municipaux Chenôve se jouera le 16 février 2019
- 20865971 Municipaux Dijon – Etoile D'argent du 17 novembre remis au 2 mars 2019

III- ARBITRES AUXILIAIRES

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019
Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.
Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

DATES DES SESSIONS

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY
Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Fiche Inscription clubs à retourner au secrétariat

IV- FEUILLE DE MATCH INFORMATISE

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.
La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales**

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au

Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

FMI NON REALISEE – JOURNEE du 1 et 2 décembre 2018

R.A.S

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle **de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

**Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES**

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PV 97 CDA/3

Réunion du 26/11/2018

Présents : Mmes BRAGROWSKI Céline, BORSATO Mireille, M. EL IDRISSEI Mourad, BAUDOT Mickael, ES SBITI Brahim, CAUMONT Serge, OUTHIER Philippe, MOREUX Richard, ROUGINAT Damien, ANTAR Mohamed, RAFFESTIN Théo, REMOND Cyrille, THIBERT Valérian

Excusés : BRIEND Victor, MOINGEON Daniel, KISSARI Ameer

Assistes : M. DURAND Daniel (Président du District)

ADOPTION DES DIFFERENTS PV

La CDA adopte, à l'unanimité des membres présents et sans modifications, le procès-verbal de la réunion plénière de la CDA du 15 octobre 2018.

COURRIERS

Courriers reçus entre le 15 octobre 2018 au 26 novembre 2018

DATE	ORIGINE	CONTENU	REPONSE
15/10/2018	CDA Jura	Mail signalant la mutation d'Hervé Lemaire qui abritera pour le club de Vitteaux.	Réponse faite par le Président
16/10/2018	FCBC	Courrier relatant la qualité de l'arbitrage lors de leur match du 15 octobre.	Réponse faite par le Président
17/10/2018	C. Turpin	Mail transmettant les coordonnées d'un JAD qui vient de Besançon et qui emménage à Quetigny.	Réponse faite par le Président
18/10/2018	DFCO Féminin	Mail indiquant l'absence d'arbitres assistants désignés sur un match à venir en U19.	Réponse faite par le Président
18/10/2018	DFCO	Mail transmettant le déroulement des JNA demandé par le Président le 15 octobre.	Pris note
21/10/2018	S. Boutin	Mail transmettant un rapport sur sa blessure intervenue pendant le match Longvic C – Sombernon/Gissey.	Pris note
22/10/2018	M. Monnin	Mail relatant l'attitude d'un arbitre du District lors d'un contrôle sur un match de Ligue.	Réponse faite par le Président
22/10/2018	J. Badet	Mail indiquant une erreur sur le questionnaire de rentrée.	Pris note
22/10/2018	C.	Mail indiquant son indisponibilité pour le dimanche 28 octobre.	Réponse faite par le Président
26/10/2018	A. Settini	Mail demandant des arbitres Futsal pour des matchs amicaux de l'équipe de France féminine de la Fédération Française Handisport.	Réponse faite par le Président
26/10/2018	O. Merceuil	Mail demandant un arbitre pour leur match de D4 du 4 novembre.	Réponse faite par le Président
26/10/2018	S. Hadji	Courrier justifiant son non-déplacement sur match du dimanche 21 octobre.	Réponse faite par le Président
26/10/2018	F. Erguig	Mail transmettant son indisponibilité pour le dimanche 28 octobre	Réponse faite par le Président
26/10/2018	E. Borghini (CFA)	Courrier sur la promotion de l'arbitrage au féminin.	Pris note

26/10/2018	Un arbitre de District	Mail demandant à ne plus arbitrer un club de District suite à des comportements incorrects.	Réponse faite par le Président
29/10/2018	L. Bourgin	Mail relatant l'attitude d'un arbitre lors du match en lever de rideau de son match de contrôle.	Réponse faite par le Président
02/11/2018	D. Ferney	Mail transmettant l'observation d'un arbitre assistant du District lors d'un match de R3 à Meursault.	Réponse faite par le Président
02/11/2018	B. Morelière	Mail informant de la non transmission de rapport disciplinaire d'un arbitre de District lors d'un match de R2 féminine.	Réponse faite par le Président
04/11/2018	P. Outhier	Mail adressant ses félicitations aux arbitres de District qui ont officié sur le match de R2 Longvic/Fauverney.	Pris note
05/11/2018	A. Outski	Mail indiquant son non déplacement le dimanche 4 novembre, suite à problème médicale.	Réponse faite par le Président
05/11/2018	N. Dujardin	Mail indiquant sa blessure lors du match St Jean de Losne B/Chenove B et son indisponibilité pour 15 jours.	Pris note
05/11/2018	E. Durand	Mail relatant l'attitude d'un arbitre assistant lors du match de Coupe Nationale de Football entreprise du samedi 3 novembre.	Réponse faite par le Président
07/11/2018	ASPTT	Mail demandant une intervention spécifique sur l'arbitre auprès des élèves de 4iem et 3iem de leur section sportive.	Réponse faite par le Président
07/11/2018	Vougeot	Mail demandant un arbitre pour leur match de D4 du 11 novembre.	Réponse faite par le Président
09/11/2018	JP. Naudet	Mail indiquant le forfait du FC Bo et l'annulation du match FE du dimanche 11 novembre.	Réponse faite par le Président
11/11/2018	O. Brossard	Mail indiquant le non déplacement d'un arbitre assistant sur son match de R3 MVF/Chablis.	Réponse faite par le Président
19/11/2018	E. Demancay	Mail transmettant son arrêt de travail jusqu'au 30 novembre.	Pris note
20/11/2018	F. Rasse	Mail transmettant son arrêt de travail jusqu'au 17 décembre.	Pris note
21/11/2018	M. Di Girolamo	Mail indiquant la qualité de l'arbitrage d'un JAD lors de son observation et la possibilité d'une éventuelle inscription à l'examen Ligue.	Réponse faite par le Président
22/11/2018	N. Dujardin	Mail transmettant le prolongement de son arrêt jusqu'au 20 décembre.	Réponse faite par le Président
22/11/2018	A. Outski	Mail informant de son indisponibilité de 3 semaines suite à intervention chirurgicale.	Réponse faite par le Président
22/11/2018	M. Delhomme	Mail demandant comment se déroule la commission d'appel suite à sa première convocation.	Réponse faite par le Président

Courriers envoyés entre le 15 octobre 2018 et le 26 novembre 2018

15/10/2018	DFCO	Envoie d'un mail concernant le déroulement des JNA.	
16/10/2018	CTRA	Mail de demande de questionnaire pour l'examen	

		de rattrapage des arbitres de District absent à la réunion de rentrée.	
17/10/2018	Aux arbitres D1, D2 et D3	Mail de convocation au questionnaire de rattrapage pour les arbitres de District absent à la réunion de rentrée.	
18/10/2018	S. Clerc et M. Demoncay	Mail transmettant le programme des JNA auxquelles elles vont participer.	
18/10/2018	E. Gouverneur	Mail transmettant les informations sur déroulement de l'animation U15 féminine organisée par le District à Selongey le 20 octobre à 14 heures.	
19/10/2018	DFCO	Mail transmettant une présentation des 2 arbitres participant au JNA lors des matches du DFCO du 20 et 31 octobre.	
21/10/2018	S. Hadji	Mail de demandes d'explications sur son non-déplacement sur son match du 21 octobre.	
22/10/2018	C. Adam	Mail de remerciements pour sa présence sur le FIA module 3 & 4, du 20 octobre à Yzeure. Les participants ont particulièrement apprécié ses interventions.	
26/10/2018	Un arbitre de District	Courrier de sanction suite à son non déplacement.	
29/10/2018	Aux candidats arbitres du District	Courrier de convocation pour le module 7 au siège du District le 10 novembre à 8h30.	
05/11/2018	A. Gerault, O. Fichot et G. Vaillard	Mail de félicitations pour leurs prestations lors du match de R2 Longvic/Fauverney.	
05/11/2018	Un arbitre de District	Mail de réprimande concernant son attitude sur un match de Coupe National Football Entreprise où il a officié en tant qu'arbitre assistant.	
06/11/2018	Aux arbitres de District	Mail d'envoi des questionnaires de rentrée et de rattrapage avec les corrections.	
06/11/2018	Districts du Doubs	Mail de demande de transfert du dossier d'arbitre de Rayan Rezki (JAD).	
06/11/2018	H. Elkrete	Mail demandant son rapport disciplinaire sur son match ASDDOM/FCCL.	
10/11/2018	C.Turpin	Mail transmettant le tableau récapitulatif des résultats de la formation initial en arbitrage de notre District.	

STAGE DE MI-SAISON DU SAMEDI 5 JANVIER

La commission prépare et organise le programme du stage de mi-saison qui aura lieu à ST Julien le samedi 5 janvier. Pour l'ensemble des arbitres du District (D1, D2 et D3 et arbitres assistants district) la présence est obligatoire à partir de 8 heures 30. La fin du stage est prévue pour 17 heures 30.

FORMATION CONTINUE

Un questionnaire sera disponible sur le site du district à compter de début décembre. Ce questionnaire sera à retourner dûment rempli avant le 8 janvier 2019 au secrétariat du district. La Commission rappelle que ce questionnaire est obligatoire.

COMMISSIONS

A/ Futsal :

Valerian fait un point sur la commission et évoque 3 points en particuliers à savoir :

- Le traitement d'une demande de P. SEURAT concernant animation Futsal pour tournoi féminine du 3 et 10 décembre.
- Le retour la présence des arbitres lors de la réunion technique Futsal qui a eu lieu le 15 novembre.
- Concernant les absences non justifiées pour la présence de cette réunion le responsable formateur futsal prendra contact avec les arbitres absents à ce rassemblement.

B/ Formation des candidats arbitres :

Damien revient sur la première session de formation initiale des arbitres et précise que 9 arbitres sur 9 ont réussi l'examen théorique. Il indique que l'examen libre à destination des clubs en infraction au statut de l'arbitrage aura lieu le vendredi 18 janvier à 19 heures au siège du District.

C/ Formation des arbitres auxiliaires :

Brahim fait un point sur les dernières formations des arbitres auxiliaires. Il déplore un faible nombre de participant par rapport au nombre d'inscrit.

Les prochaines sessions à venir :

Le 7 décembre à Lacanche

Le 8 décembre au District à Quetigny

Une séance en janvier au District à Quetigny la date reste à définir

D/ Cours d'arbitre :

Mohamed revient sur la cour d'arbitre qui a eu lieu sur le secteur de Dijon le 2 novembre, 27 participants.

Les cours d'arbitre sur le secteur de Dijon et de Beaune auront lieu le vendredi 7 décembre.

E/ Désignation :

Richard précise que les désignations se passent bien, il évoque cependant des problèmes d'effectif pour couvrir l'ensemble des divisions. Concernant les observations le planning est bien respecté.

DIVERS

Le président rappelle à tous les arbitres de District qu'il est impératif de consulter très régulièrement leur messagerie officielle, il précise aussi que tous les mails d'échanges concernant l'arbitrage doivent se faire via la messagerie officielle.

Fin de la réunion 22h00. Prochaine réunion au district date à définir.

Le président : Mourad EL IDRISSE

Le secrétaire : Mickael BAUDOT

DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Pôle Plan de Performance Fédéral (PPF)

PV 96 DTD-PPF/12

Réunion du 29/11/2018

Présents : Mrs Pierre-Yves BERNIER, Victor BRIEND, Jordan CHAMPAGNAT,

SUIVI DE LA PARTICIPATION AUX CPD

Extrait annuaire LBFC :

c) Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu par un stage de préparation, de sélection ou d'une rencontre inter-ligues, inter-districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

d) Il est tenu de répondre aux convocations adressées par le secrétariat de la Ligue ou des Districts à son adresse personnelle (ou celle du tuteur légal) avec copie à son club d'appartenance et d'observer les directives qui lui sont données.

f) Tout club ayant conseillé à l'un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles de sanctions prévues à l'article 209 des RG.

h) S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de la suspension.

i) Un club qui fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle durant la période de suspension, a automatiquement match perdu, même sans réclamation, conformément aux dispositions de l'article 187 des RG.

CPD U12F-U13F (26 octobre 2018)

Absence des joueuses CHAOUI Hiba (Chenove CSL), GAZARD Lena, GONCALVES Luna (ASPTT Dijon), PETIOT Lina, RAHOUADJ Amira (Dijon FCO), DEHORSEY Calypso (Fontaine les Dijon FC), DAMIS CARRASCO Salome, JEOFFROY Sarah (AS Gevrey-Chambertin), NAIME Sonia (JDF21), BARD Héloïse, HEITZMANN Lola (ALC Longvic), BATAILLARD Melissa (ASC Manlay), BILBOT Jade (Montbard Venarey Football), DEGUIN Julie (AS Pouilly), TOUIBA Candice (ASUJL St Jean de Losne), NOEL Marie (FC Saulon Corcelles), BERBEN Valérie, CORGET Noémie (AS Seurre), CHARROIN Noémie, GALLEY Louison, (FC Somberton Gissey), SEIBERT Léane (AS Talmay), BOLOT LOUET Amélie, POISOT Clara (ASFR Thury), du 26 octobre 2018

- Attendu qu'à la date du 28 novembre 2018, la demande de la commission est restée sans réponse

La commission applique le règlement ci-dessus et transmet le dossier à la commission de discipline.

Absence des joueuses GRENOUILLE Téo (Ruffey Ste Marie), SEGUIN Lilou (AS Bligny sur Ouche),

- Attendu le mail de la famille précisant l'absence de convocation,
- Attendu qu'après vérification les clubs de Ruffey Ste Marie et Bligny sur Ouche ont bien reçu la convocation par mail,

La commission applique le règlement ci-dessus et transmet le dossier à la commission de discipline.

Absence des joueuses BAUDON Cléa, DEROO SEGARD Lila, JACQUOT Camille, LAPORTE Malou, PASCAL Léa, PHILIPPOT Mathilda (UFCO), DRISSI EL BOUZAIID Yasmine, MALOULI Sarah (USC Dijon), BRAIDOTTI Ninon, GHAZIL Jeanne, EL HARFI Ines (Dijon UC), GRATTEPANACHE Anaïs (AS Précy),

- Attendu le mail des clubs précisant les raisons de l'absence des joueuses,
- Attendu qu'une convocation doit être honorée qu'elle que soit la politique sportive du club,
- Attendu que les actions sont planifiées afin de ne pas pénaliser la scolarité des joueuses, et la compétitivité des clubs,
- Attendu l'absence d'information donnée par les clubs ou les familles avant le rassemblement,

La commission applique le règlement ci-dessus et transmet le dossier à la commission de discipline.

La commission rappelle également les clubs et les familles qu'il est impératif de prévenir avant le rassemblement le référent précisé sur la convocation.

Absence du joueur ORCUN Sena (Chevigny SSF), GAY Lina (Dijon FCO), BABLON Nina (Val de Norge FC)

- Attendu le mail des clubs ou de la famille précisant les raisons de l'absence des joueuses,

La commission prend note et dit l'absence excusée des joueuses concernées et rappelle les clubs et les familles qu'il est impératif de prévenir avant le rassemblement le référent précisé sur la convocation.

CPD U14F-U15F (26 octobre 2018)

Absence des joueuses FOULET Clarysse (AS Cessey sur Tille), DUBAIL Lison, MARMIER Elise, VUIBERT Lisa (ASPTT Dijon), GUEUX Ilona (AS Gevrey-Chambertin), PETIOT Lea (Is-Selongey Football), BUTHIAUT Anaël, DESFOIS PERNOT Capucine (US Meursault), COMMUNOD Célia (FC MPL), COULON Lana (GJ MVSR), BOIS Clarisse (FC Saulon Corcelles) MARTINS Asshya (US Villers) du 26 octobre 2018.

- Attendu qu'à la date du 28 novembre 2018, la demande de la commission est restée sans réponse

La commission applique le règlement ci-dessus et transmet le dossier à la commission de discipline.

Absence des joueuses BARDIAU Candice, OUTSSAKKI Sania, PEREZ LOPEZ Ainhoa, REMILI Samsha, ROBERT Célia (Dijon UC), FARNAULT Zoé (UFCO), du 26 octobre 2018.

- Attendu le mail des clubs précisant les raisons de l'absence des joueuses,
- Attendu qu'une convocation doit être honorée qu'elle que soit la politique sportive du club,
- Attendu l'absence d'information donnée par les clubs avant le rassemblement,

La commission applique le règlement ci-dessus et transmet le dossier à la commission de discipline.

La commission rappelle également les clubs et les familles qu'il est impératif de prévenir avant le rassemblement le référent précisé sur la convocation.

Absence de la joueuse N'DIAYE Aby (AS Quetigny), du 26 octobre 2018.

- Attendu le mail des clubs précisant les raisons de l'absence des joueuses,

La commission prend note et dit l'absence excusée des joueuses concernées et rappelle les clubs et les familles qu'il est impératif de prévenir avant le rassemblement le référent précisé sur la convocation.

Absence de la joueuse COLTAT Romane (FC Bessey les Citeaux), du 26 octobre 2018.

- Attendu le mail du club,
- Attendu la constatation de l'erreur du district,

La commission dit l'absence excusée de la joueuse concernée et adresse ses excuses au club et à la famille pour ce dysfonctionnement administratif.

La commission tient à rappeler que l'application des règlements est primordiale et a une incidence pour d'autres dossiers concernant les clubs :

- Les futures candidatures des équipes jeunes en championnats masculins
- Les futures candidatures des clubs au label Jeunes.

Prochaine réunion aura lieu en janvier ou février 2019 (date à déterminer)

Le Président

Secrétaire de séance

P-Y Bernier

V. Briend